

MODIFICATION DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 13 Mai 1999
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Conseil d'Administration, réuni en date du 8 Mars 2022, a décidé de réviser à la baisse la commission de distribution en la ramenant **de 0,9% TTC de l'actif net par an à 0,45% TTC de l'actif net par an**, à payer en faveur des distributeurs des titres de la SICAV.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 15 Avril 2022.